

Lorsque nous parlons de la situation de la femme au Canada, il faut remonter à l'origine de ce qui nous amène précisément à en parler. Depuis des siècles, notre mentalité occidentale a été ainsi façonnée que l'on a établi une situation de fait. La femme n'est pas à l'égal de l'homme. L'analyse de ce qui a amené notre monde à penser ainsi serait trop longue. Aussi, je me limiterai à constater cet état.

Depuis plusieurs générations, de brillantes démonstrations ont été faites, prouvant qu'il n'y avait aucune raison pour considérer la moitié, au moins, du genre humain comme étant inférieure à l'autre. Petit à petit, on a accordé quelques bribes de droits et de privilèges qui ont, sans aucun doute, amélioré la situation.

D'un individu, bon seulement à préparer les repas et à s'occuper des enfants, on en a fait un être plus responsable, en acceptant, par exemple, qu'il ait droit de vote. Puis, on a parlé et discuté de plus en plus, pour enfin en arriver à une certaine égalité civique et juridique.

Autrement dit, on accepte l'émancipation totale de la femme, mais avec certaines réserves. Trop souvent, cette émancipation demeure théorique. En pratique, on continue d'agir comme si la femme était à un plan inférieur.

J'avoue, monsieur le président, que cette situation est déplorable et, à mon sens, s'avère même néfaste. On voit où cela nous amène: une société presque exclusivement dirigée par des hommes. Je comprends qu'il peut y avoir toute une mentalité et de profondes habitudes à changer, afin d'en arriver à une complète égalité. Peut-être la femme elle-même n'est-elle pas assez consciente de toutes les possibilités qui s'offrent à elle.

Cependant, je crois que nous devons faire plus pour accélérer le processus d'émancipation et d'épanouissement de la femme canadienne. Partant du principe qu'il n'y a aucune distinction entre l'homme et la femme, si ce n'est des différences d'ordre physiologique, on peut se demander comment il se fait que pratiquement toute l'administration et tout le pouvoir législatif et exécutif soient confiés exclusivement aux hommes.

Il est évident qu'en respectant d'une façon intégrale la démocratie dans cette enceinte, par exemple, la moitié de la représentation devrait être féminine, puisque la population du pays est à peu près partagée entre sexe masculin et sexe féminin. Heureusement que l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) a sauvé une parcelle de la démocratie.

Il serait possible de corriger cette situation en établissant une nouvelle répartition des sièges de la Chambre des communes. Il pourrait y avoir au Canada quelque 150 circonscriptions représentées doublement par un député masculin et un député féminin. Nous aurions ainsi établi, au niveau parlementaire, la parfaite égalité souhaitée.

On rira peut-être d'une telle suggestion, mais lorsqu'on voit des hommes se perdre dans un dédale de raisonnements plus ou moins constructifs, je me demande si la pensée et l'action concrète des femmes ne viendraient pas rendre beaucoup plus efficaces nos travaux.

Leur sens pratique, leur goût du concret et même leur intuition s'opposeraient aux élucubrations de certains députés. La femme de chez nous a démontré depuis des générations qu'elle savait et pouvait très bien administrer. La plupart de nos foyers, tout au moins dans le Québec, ont été gérés par la femme. On lui a confié

presque exclusivement le soin d'éduquer les enfants, à la maison, et elle s'en est tirée de façon admirable.

Que penser aussi des succès formidables obtenus dans toutes les institutions confiées à la direction des communautés religieuses féminines! Monsieur le président, je le répète, il manque de femmes dans nos administrations. Nos cadres techniques manquent d'âme et de cœur. Comme je comprends bien le très honorable premier ministre (M. Trudeau), qui a enfin daigné combler l'immense vide dans sa vie! Puisse sa charmante épouse, en partageant un peu son autorité, rendre plus malléable celui qui était en train de devenir le plus dictateur des premiers ministres canadiens.

Pour en revenir aux termes précis de la motion, j'aimerais souligner l'inutilité de la recommandation visant à ... étendre aux ménagères le bénéfice des Régimes de pensions du Canada et des rentes du Québec,

et je m'explique, monsieur le président.

Toutes les femmes qui contribuent aux régimes de rentes auront droit aux prestations. Il n'y a donc pas de problème à ce niveau. Le problème n'est pas là, mais plutôt dans le fait que l'on ne considère pas la ménagère au foyer comme étant une travailleuse au même titre que n'importe quel autre employé. Elle travaille sans répit à une œuvre grandiose, celle de préparer nos tout jeunes à prendre leurs responsabilités de demain, ou à soutenir l'action d'adultes responsables. En un mot, la femme, au foyer, est en même temps une professionnelle et une travailleuse manuelle. Pourtant, elle ne reçoit aucune rémunération pour ce faire. C'est de l'injustice, monsieur le président. Aussi réglerait-on le problème en accordant à la femme, au foyer une rémunération adéquate. Elle pourrait participer aux régimes de rentes et recevoir les prestations prévues ou les pensions, en temps voulu.

Les prestations de maternité dont fait mention la motion à l'étude, méritent mon appui entier. Il est abominable de voir les enquêteurs de l'assurance-chômage décourager les futures mères en leur apprenant qu'elles n'ont pas droit aux prestations, dû à leur état. C'est avilir la plus belle fonction de l'humanité, celle qui nous a tous permis d'être ici, celle qui fait que le monde existe. Depuis longtemps, on aurait dû corriger cette lacune.

En ce qui a trait à l'instauration d'un programme de planification familiale, j'hésite, lorsque je pense aux véritables intentions de nos bons amis du Nouveau parti démocratique; quant à leur planification, allant de toutes sortes de moyens anticonceptionnels jusqu'à l'avortement, je ne peux y souscrire.

Dans un pays riche à craquer, aux prises avec des problèmes de surproduction, dans un pays immense, où des problèmes de communication se posent, dans un pays qui a vu, entre autres, sont taux de natalité baisser à un point que je qualifierais d'alarmant,—particulièrement au Québec, où l'on est passé subitement d'une moyenne de 5.4 par famille à une moyenne d'à peine 1.8—cela constitue, à mon sens, une catastrophe.

A ce rythme, c'est la disparition, à plus ou moins brève échéance, de l'élément francophone au pays. C'est sans doute l'une des raisons qui alarment ceux qui veulent à tout prix établir une frontière autour du Québec.

Quant aux autres recommandations de la motion, je crois qu'elles méritent toute l'attention de la Chambre. L'égalité de traitement à la Fonction publique est intime-